

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DGRI 22 Subvention (29 000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des journalistes (15^{ème}).

M. Patrick KLUGMAN et Mme Hélène BIDARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des journalistes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} Commission et Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes le 1^{er} avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 29 000 euros est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35 rue Cauchy, 75015 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, VF07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO